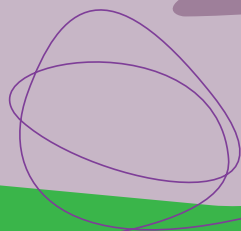




Solfa

Solidarité Femmes Accueil

Aux côtés
**des femmes
en difficulté**



PROJET ASSOCIATIF



Solfa

Solidarité Femmes Accueil

Aux côtés
**des femmes
en difficulté**



PROJET
ASSOCIATIF



Solfa

Solidarité Femmes Accueil

Aux côtés
des femmes
difficulté

PROJET
ASSOCIATIF

Le mot du Président

Depuis 1947, notre association est résolument engagée aux côtés des femmes en difficulté. Cet engagement spécifique, réaffirmé par les Conseils d'Administration qui se sont succédés, constitue notre ADN associatif.

Si cet engagement reste constant, la façon d'exercer nos missions a quant à elle sensiblement évolué au fil du temps, et ce sous la conjonction de plusieurs facteurs :

- l'évolution des publics, avec le plus souvent une augmentation des difficultés rencontrées par les personnes accueillies : problèmes psychiatriques et/ou d'addiction, s'ajoutant aux difficultés d'insertion sociale, nous obligeant à imaginer de nouvelles formes de prise en charge .
- l'évolution des modes d'hébergement avec une réflexion nécessaire sur l'accompagnement en milieu ouvert en complément de celui réalisé dans nos hébergements.
- l'évolution de nos financements publics, en attrition plus ou moins prononcée, nous conduisant à rechercher de nouvelles formes de financement et à optimiser nos fonctionnements.

Confrontée à ces défis, notre association a su adapter ses moyens et son organisation. Tout en maintenant une qualité de services reconnue par notre environnement, nous avons mis en œuvre de nouveaux outils : renforcement de la formation, démarche qualité transversale, travail en partenariat, création de l'Union - association portant nos fonctions support mutualisées -, d'un fonds de dotation destiné à financer de nouveaux projets, d'une SCI pour optimiser nos hébergements et la gestion de notre patrimoine immobilier.

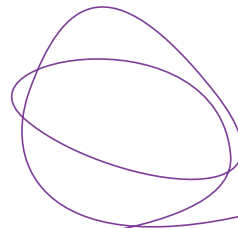
Cette dynamique, toujours en mouvement et concrétisée notamment par notre nouveau nom, Solfa (Solidarité, femmes, accueil), plus représentatif de nos actions, doit être poursuivie et les projets ne manquent pas : transformation de nos hébergements, réflexion sur les parcours et les publics accueillis, plus grande transversalité.

Dans ce cadre, il nous apparaissait important de revisiter notre projet associatif qui datait de 2006. Cette démarche, initiée entre les administrateurs et les directeurs et partagée lors de notre assemblée générale, nous aura permis de reposer nos fondamentaux et de nous fixer – tous ensemble – un cap pour les prochaines années.

Loin d'être un aboutissement, c'est un cadre pour engager Solfa vers l'avenir au service des femmes en difficulté.

Merci à tous ceux qui y ont contribué.

Jean-Yves MORISSET



Les politiques publiques dans lesquelles Solfa inscrit son action

ENFANCE FAMILLE

Les politiques publiques relatives à l'Enfance et la Famille, à l'échelle nationale, sont en dynamique. Des perspectives se renforcent, se dessinent, par les stratégies de protection de l'enfance, de prévention et de lutte contre la pauvreté, par la révision du cadre normatif de l'accueil du jeune enfant notam-

ment. Le Schéma des Solidarités Humaines 2018-2022 du Département du Nord priorise des axes de travail parmi lesquels la sécurisation des parcours, l'intervention au plus près des enfants et familles en prenant en compte la dimension territoriale, le renforcement de la prévention. Ces orientations de la

Direction Enfance Famille se déclinent dans la transformation de l'offre et des modalités de coopération entre personnes accompagnées et accueillies, associations, et institutions. Autant de perspectives à traduire de manière opérationnelle à l'échelle des territoires.

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Sur la thématique de la lutte contre les violences faites aux femmes, les plans de mobilisation et de lutte contre les violences ainsi que la nomination de la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes ont pour ambition de permettre à toutes les femmes

victimes de violences d'accéder à leurs droits, pour sortir des violences et se reconstruire. Dans la délibération votée le 1er février 2018, la Région Hauts-De-France annonçait le financement, par un appel à projets permanent, de projets s'inscrivant dans le cadre de la

lutte contre les violences faites aux femmes : prévention, sensibilisation et accompagnement. Ces politiques publiques guident l'action des professionnels et alimentent des travaux en territoire.

HÉBERGEMENT ET INSERTION

La Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté annoncée en septembre 2018 par le gouvernement place la lutte contre les inégalités de destin et l'accompagnement des personnes comme principes structurants. Elle se décline autour

de cinq engagements, dont « l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté » et « la garantie au quotidien des droits fondamentaux des enfants ». Entre autres mesures, la stratégie nationale prévoit l'adaptation de

l'offre d'hébergement aux familles avec enfants. Cela se traduira par la création d'un cadre de référence pour l'accueil des enfants en hébergement qui « puisse s'intégrer aux contractualisations (CPOM) avec les gestionnaires ». Ainsi, 4 500 places parmi les

20 000 qui accueillent des familles aujourd'hui pourraient être adaptées selon les besoins de celles-ci et dans le cadre de référence, d'ici 2022. 2 800 places pourraient également être créées.

La stratégie prévoit également la mise en place des maraudes pour repérer les familles avec enfants à la rue. Ces maraudes seront portées à la fois par l'aide sociale à l'enfance (ASE) et par l'État, et seront notamment mises en œuvre dans le Département du Nord.

En matière de RSA, le Département du Nord met en place depuis le 1er semestre 2019 de nouvelles modalités d'accueil et d'orientation des allocataires en ouverture de droits : les priorités fixées renvoient à la réduction des délais entre l'ouverture des droits et l'orientation, ainsi qu'à la qualification

des orientations. Les engagements conjointement pris par l'État et le Département du Nord en matière de lutte contre la pauvreté ont fait l'objet d'une contractualisation précisant les modalités de mise en œuvre ainsi que les crédits alloués sur chaque action.

Le secteur de l'hébergement et du logement est traversé depuis bientôt 10 ans par une réforme en profondeur désignée sous le terme de « Logement d'abord » et traduite depuis juillet 2017 par un plan quinquennal. Cependant, les réductions de budget annoncées pour les années à venir mettent à mal cette priorité donnée au logement, notamment pour les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS). Actuellement, le financement du fonctionnement des CHRS est assuré par

une dotation globale de l'État. Le gouvernement prévoit une réduction de 20 millions d'euros de crédits sur les CHRS en 2018, une autre de 14 millions sur 2019, pour atteindre 57 millions d'euros de réduction de crédits en 4 ans.

Une conséquence potentielle serait l'incitation des associations à orienter leurs activités principalement vers la proposition de solutions en adéquation avec ce plan, à savoir l'intermédiation locative et les pensions de famille. Cette incitation se ferait notamment à l'occasion de la négociation des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) rendus obligatoires pour les CHRS d'ici 2023 dans la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN).

Nos spécificités associatives

Solfa, association régie par la loi de 1901, a été fondée en 1947. Initialement pensé pour les femmes sortant de prison, le projet de l'association s'est élargi et les activités se sont progressivement étendues à toutes les problématiques rencontrées par des femmes majeures et mineures, seules ou en couples, avec ou sans enfants. Le fonctionnement de Solfa se veut démocratique, garant de la spécificité du monde associatif qui repose sur une juste articulation entre le Conseil d'Administration et les professionnels.

Le Conseil d'Administration

Composé de bénévoles, il tire sa légitimité de l'élection des administrateurs en Assemblée Générale. Son rôle est tout à la fois de :

- **Elaborer et valider** la stratégie de l'association,
- **S'assurer de la cohérence des actions** menées avec la stratégie associative, et poser le cadre de l'action,
- **S'assurer que la mission reste cohérente** avec les évolutions sociétales,
- **Veiller à la bonne gestion** de l'association, à son équilibre et à sa pérennité financière,
- **Permettre aux professionnels de réaliser la mission** de l'association dans les meilleures conditions (humaines, juridiques, financières) dans l'intérêt des femmes en difficulté.

Issus de la société civile, les administrateurs font en permanence la liaison entre les deux mondes économique et social, sans les opposer, mais au contraire en complémentarité.

Parmi les membres du CA, 7 composent le Bureau de l'association et trois d'entre eux ont accepté la fonction d'administrateur référent d'un pôle* permettant ainsi de renforcer les liens entre le terrain et le Conseil d'Administration. Cette mission particulière vise à mieux appréhender les réalités des personnes accueillies et des professionnels.

** Les trois Pôles : Enfance, famille / Hébergement, insertion, responsabilisation / Violences faites aux femmes.*

Les professionnels

Leur mission est double :

- **Assurer les missions de l'association** : Accueil, Ecoute, Accompagnement, Hébergement-Logement, Orientation, Insertion, Protection de l'Enfance.
- **Etre en veille, anticiper et s'adapter** à l'évolution des difficultés rencontrées par les femmes, à l'évolution sociale et sociétale et à celles des politiques publiques et des pratiques d'accompagnement.

Ils sont dirigés par un comité de Direction composé des trois directeurs de pôles, mandatés par le Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la stratégie validée.

La recherche de complémentarité et de cohérence entre les engagements des administrateurs et des salariés fait partie intégrante des principes de gouvernance de Solfa.

L'objectif visé

Depuis sa création en 1947, Solfa s'est résolument tournée vers un public féminin avec ou sans enfant, avec pour ambition de les accompagner vers un meilleur avenir. Dès son origine, l'Association prenait en charge des femmes victimes de guerre afin de leur permettre une insertion professionnelle et de pouvoir subvenir à leurs besoins.

Depuis plus de 70 ans, les équipes de direction et de professionnels ont acquis une grande expérience dans les domaines de l'accompagnement des femmes seules, des mères avec enfants, des jeunes femmes et adolescentes, dans leur mise en sécurité physique et matérielle.

Les équipes de Solfa font bénéficier les femmes et les enfants accueillis d'un accompagnement efficace et bienveillant dans les domaines : socio-professionnels, du logement, psychologique, de l'accès aux soins, administratifs, culturels, sportifs ou encore citoyens et d'aide à la parentalité. L'objectif est de recréer avec eux une relation de confiance les valorisant, à l'écoute de leur parole, afin de les amener à réfléchir et préparer leur autonomie.

Les actions et projets de Solfa, innovants, ont été orientés en ce sens et portés par l'action quotidienne auprès de ce public. Ainsi et pour exemple, le constat fut fait dans les années 2000 du nombre important de femmes victimes de violences conjugales hébergées dans ses établissements et services. L'Association a alors été à l'initiative du développement de services spécialisés dans leur écoute, leur accompagnement, leur protection, leur hébergement, la lutte contre la récurrence, en lien avec ses valeurs. De plus, l'Association mène depuis plus de 10 ans des veilles saisonnières, permettant à des personnes sans domicile fixe, de bénéficier d'un accueil et d'un hébergement pendant les mois d'hiver. Ces actions sont reconnues par les financeurs et leur récurrence a donné une légitimité à l'association tant au niveau des connaissances et compétences humaines nécessaires que logistiques. Il en est de même pour les autres services, notamment au niveau de l'hébergement avec des établissements créés il y a presque 70 ans.

Solfa lutte au quotidien contre toutes les formes de discriminations, de violences, d'inégalités et adapte en permanence ses actions. A ce jour, les évolutions de la société l'amènent à préciser et/ ou orienter les accompagnements vers le développement de propositions spécifiques, afin d'apporter des solutions innovantes face aux nouveaux enjeux. Il s'agit de développer des accompagnements et hébergements adaptés pour :

- Les femmes de plus de 65 ans
- Les mineures et majeures victimes de la prostitution
- Les femmes en souffrance psychique
- Les femmes déficientes intellectuelles nécessitant une aide à la parentalité
- Les femmes sous main de justice.

Une histoire riche au service des femmes



Le 1er juillet 1947, l'Association Le Relèvement par le travail voit le jour à l'initiative de grandes familles industrielles du Nord de la France, notamment THIRIEZ et CATRY. Dans une période d'après-guerre encore troublée, Le Relèvement par le travail s'adresse à un public féminin, en particulier des femmes sortant de prison.

Ses promoteurs réussissent à sensibiliser le monde judiciaire et la Société Civile à la cause des femmes pour les protéger, les accompagner et les réinsérer. Ils créent un

Comité d'assistance aux personnes libérées avec le Bâtonnier SPRIET et d'autres notables. Cette action est déjà visionnaire dans l'accompagnement qu'elle propose à ces publics.

L'Association est basée rue Saint-Génois à Lille. Elle est déclarée en Préfecture sous la dénomination : « **Le Relèvement par le Travail, Association résolument apolitique et non confessionnelle** ». Elle le restera depuis sa création.

Dès le début des années 1950, l'Association va grandir, pous-

sée par la nécessité d'emménager de nouveaux centres pour accueillir mères et enfants ensemble. Ces différentes étapes de croissance lui permettent de proposer progressivement de nouveaux services aux femmes seules et aux mères.

Le 1er Foyer La Mère et l'Enfant, fondé en 1953 à Mons en Baroeul, est transféré en **1976** au 96, rue Brûle-Maison à Lille, qui deviendra un lieu central de l'Association.

Rapidement, celle-ci acquiert en totalité le 96, rue Brûle-Maison

qui abrite l'ensemble des Services Administratifs ainsi qu'un Foyer dédié aux femmes seules, puis le Foyer Home des Mères. Celui-ci permet d'accueillir des mères déjà autonomes où sur le point de l'être, dans des chambres équipées d'une petite cuisine où elles peuvent vivre dans une relative indépendance en attendant leur réinsertion dans une vie sociale « normale ». Le 96, rue Brûle-Maison s'élargira par la suite à d'autres foyers, comme un Foyer pour mineures édifié dans le jardin : le Foyer Spriet.

L'Association ne cesse alors d'affiner ses modes d'intervention et de faire évoluer les archaïsmes et représentations sociales liées au statut des femmes.

Elle innove régulièrement, en ouvrant de nouveaux lieux et centres, en enrichissant l'accompagnement ; elle propose des Services d'Ecoute téléphonique, comme

Brunehaut - S.O.S. Violences Conjugales et Familiales dans le Pas-de-Calais à Liévin, puis à Lille. D'autres services de ce type suivront plus tard, comme « Ecoute se dire » à Dunkerque.

En 1983, dans une période où les 30 Glorieuses se sont achevées et où les situations de précarité s'accroissent, l'Association fait évoluer son nom pour mieux coller à son temps et devient **Accueil et Réinsertion Sociale - A.R.S.**

En 2002, un Pôle Violences conjugales est constitué.

Désormais l'Association compte **trois pôles d'actions** avec le **Pôle Enfance Familiales** et le **Pôle Hébergement Insertion.**

Dans la décennie qui suit, citons comme grandes dates de développement :

En 2009 :

- **ouverture de Brunehaut enfant**, Centre de consultation pour mères et enfants

exposés aux violences conjugales et de prévention des comportements sexistes ;

- **création du poste de Référente départementale Flandres intérieure et maritime.**

- **ouverture du Centre Clotaire à Arras**, lieu de responsabilisation pour auteurs de violences conjugales ;

De 2011 à 2012 :

- **rénovation complète du CHRS Thiriez**, 96 rue Brûle Maison à Lille ;

De 2016 à 2019 :

Développement du pôle Violences faites aux femmes :

- **2016 : accueil de jour Entr'elles à Hazebrouck**

- **avril 2017 : CAU, Hazebrouck**

- **juillet 2017 : accueil de jour Rosa, Lille**

- **Avril 2019 : dispositif Astrée**

- **5 juin 2019 : Accueil de jour Simone, Douai**

- **juin 2019 : réseau des acteurs du Douaisis**

En 2016 l'Association, qui, outre ses engagements auprès de la Fédération des Acteurs de la Solidarité a choisi d'adhérer à la Fédération Nationale solidarité Femmes, prend désormais le nom de **SOLFA, Solidarité Femmes Accueil**, plus en phase avec ce qu'elle est devenue.

En 2017, pour mieux accompagner les projets de croissance, la **SCI SOLFA** est créée. Détenue à 100% par l'association, elle a pour objet d'optimiser le patrimoine immobilier.

Pour se développer et lever des fonds auprès de mécènes concernés et engagés, SOLFA crée le **Fonds de dotation SOLFA**, au tour de table duquel se retrouve un collectif d'entreprises régionales et nationales.

En 2017 également, SOLFA choisit d'associer ses moyens avec l'Association EOLE. Elles créent **L'UNION**, regroupant les fonctions support des deux associations. Une

gouvernance partagée de l'Union se met en place et l'organisation évolue.

En 2019, l'Association maille désormais plusieurs territoires du Nord et du Pas de Calais ; elle est présente dans la Métropole lilloise, dans le Pas de Calais, en Flandre (maritime

comme intérieure) et dans le Douaisis ; avec ses 3 Pôles elle s'avère un interlocuteur actif pour tous les partenaires publics, privés et associatifs de l'accompagnement social des femmes et enfants.

Les années Clés

- 1947** : Naissance de l'association
Le relèvement par le travail
- 1953** : Création du 1er foyer
"La mère et l'enfant"
- 1967** : Création de la maison d'enfants Spriet
- 1983** : L'association change de nom **ARS**
"Accueil et Réinsertion Sociale"
- 1995** : Création du centre maternel **Hera**
- 2002** : Création d'un pôle *"Violences conjugales"*
- 2016** : L'association change de nom **SOLFA**
"Solidarité Femmes Accueil"
- 2017** : ■ Lancement du Fonds de Dotation de Solfa
■ Création de l'accueil de jour *"Rosa"*
- 2018** : Création de **L'UNION**



Les convictions de Solfa

Dans la diversité de leurs opinions politiques ou philosophiques, tous les Membres de l'Association qu'ils soient Administrateur.trice.s ou Collaborateur.trice.s salarié.e.s se retrouvent autour des axes fédérateurs qui structurent l'ensemble des activités de l'association SOLFA.

L'association SOLFA privilégie les finalités suivantes :

- **Promouvoir la socialisation** de la personne accompagnée en visant son intégration dans les sphères de la vie sociale et économique ;
- **Prendre en compte la singularité de chaque personne** accompagnée et la considérer comme actrice de son projet de vie et sujet de son histoire ;
- **Considérer la personne accompagnée** comme potentiellement **capable d'agir** sur son environnement et sur sa situation.

Ces finalités trouvent leurs sources dans trois orientations structurantes de référence, partagées par l'ensemble des acteurs de l'association (Administrateurs.trices.s, Salarié.e.s et personnes accompagnées).

1

Le respect comme fondement de l'accompagnement

L'association SOLFA fonde son accompagnement des personnes concernées par ses champs d'intervention comme des personnes à respecter en dehors des attributs de leurs parcours et de leurs situations. Elles ne sont pas fixées de manière définitive par les caractéristiques de leurs profils et leurs

problématiques. Elles sont sollicitées pour se mobiliser dans leurs projets de vie en étant reconnues et estimées. Le respect des personnes accompagnées dans ce qu'elles sont (histoire, culture, conditions et situation) traduit la volonté de l'association de valoriser les potentialités et les capacités comme sources d'autonomie et

d'épanouissement. Les pratiques d'accompagnement sont construites en référence au respect des personnes et des règles de vie appropriées et partagées. Les rapports entre l'ensemble des acteurs de l'association se fondent sur le respect mutuel, sur la reconnaissance et l'estime de chacun.

2

La bienveillance comme pratique de l'accompagnement

Les pratiques de l'accompagnement s'appuient sur la prise en compte des besoins et des attentes des personnes accompagnées. Elles sont reconnues dans leurs fragilités et dans leurs ressources et potentialités. Chacune est associée et impliquée dans son projet de vie

en référence à son rythme et à ses capacités. Les pratiques professionnelles au sein des services et établissements de l'association visent à promouvoir le bien et le mieux-être de chacune des personnes accompagnées. L'association veille à développer la culture de la bienveil-

lance et de la bienveillance au sein de ses établissements et de ses services. Les professionnels développent dans leurs pratiques d'accompagnement la mise en confiance et l'estime de soi de chacune des personnes concernées.

La solidarité comme engagement de l'accompagnement

L'association SOLFA oriente l'ensemble de ses actions dans une visée humaniste et solidaire. Elle vise à promouvoir l'intérêt porté à chaque personne en général et aux personnes relevant de ses champs d'activité en particulier. La sensibilité et le souci du mieux-être des personnes accompagnées constituent des préoccupations permanentes de l'ensemble des acteurs de l'association. L'association mobilise tous les moyens nécessaires pour venir en aide aux personnes vulnérables accueillies et accompagnées par ses professionnels. Pour satisfaire l'ensemble de ces exigences, l'Association SOLFA mobilise des moyens d'actions structurés autour du projet de chacune des

personnes accompagnées :

Le diagnostic du territoire : Le développement des actions est nécessairement précédé par un diagnostic du territoire visant à repérer les ressources, les opportunités et les freins concernant la satisfaction des besoins des personnes relevant des missions de l'association. Le diagnostic est co-construit avec l'ensemble des partenaires impliqués dans les questions spécifiques des situations des femmes en difficulté.

L'accueil : Les professionnels de SOLFA sont formés et expérimentés dans l'accueil des femmes en difficulté et/ou victimes de violence. La diversité des offres de l'association permet de les accueillir dans

un cadre sécurisant et respectueux. L'association s'attache à améliorer en permanence les conditions et le cadre de l'accueil.

L'écoute : L'ampleur des phénomènes des violences faites aux femmes et leurs conséquences psycho-sociales amènent l'association à se doter de moyens et de pratiques innovantes pour assurer une écoute de qualité. Les professionnels sont sensibilisés et formés aux démarches de l'écoute active. Ils s'inscrivent dans un processus de formation permanente pour mieux être à l'écoute des femmes traumatisées par les violences dont elles sont victimes.

L'accompagnement : Par la diversité de ses offres et l'élargisse-

ment de ses champs d'intervention, l'Association et ses professionnels s'attachent à inscrire de manière active la personne dans son projet. L'accompagnement se structure autour du projet personnalisé basé sur des engagements réciproques. Il est construit avec la personne et fait l'objet d'ajustement à partir des évaluations régulières.

L'orientation : Du premier contact à l'issue de l'accompagnement, l'Association opte pour des orientations visant l'atteinte et la réalisation des objectifs du projet personnalisé. Par leurs connaissances et leurs inscriptions dans le partenariat local, les

professionnels de l'Association mobilisent l'ensemble des ressources pour des orientations réussies (hébergement, prises en charge spécifiques...). En référence à ses principes structurants, L'association veille à l'implication de la personne accompagnée dans son projet personnalisé d'autonomie.

L'insertion : Le but ultime des actions de l'Association vise à permettre aux personnes accompagnées de s'insérer dans le tissu social et économique en qualité de citoyennes autonomes et responsables. Les actions et les démarches d'accompagnement adaptées visent à créer

toutes les conditions et à mobiliser toutes les ressources dans cet objectif.

Veille et adaptation : Pour accroître la pertinence et l'efficacité de ses actions, l'association SOLFA est en veille permanente sur l'ensemble des dimensions de ses missions. Cette veille concerne les nouveaux besoins des personnes, les attentes des institutions et des partenaires et l'évolution des politiques publiques.



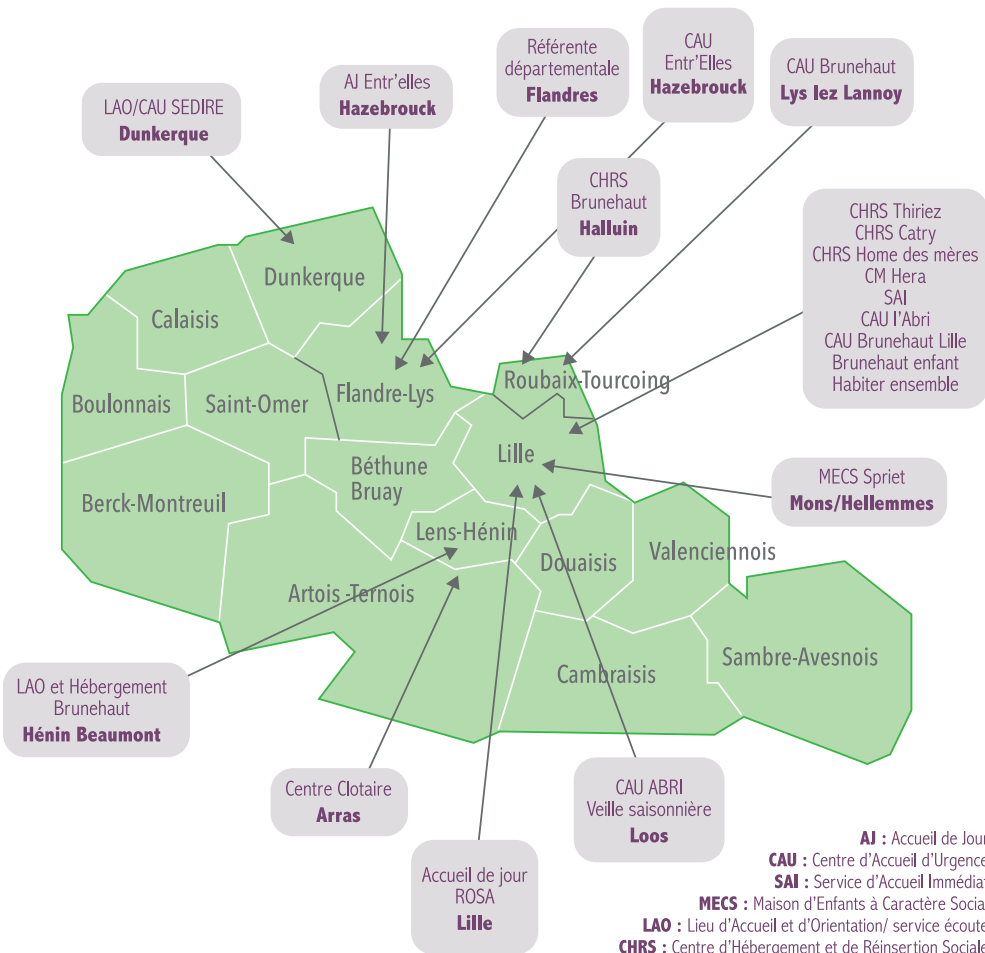
Notre champ d'intervention

Le périmètre d'intervention partenarial de l'association SOLFA se trouve aujourd'hui réparti sur les territoires :

- **De la Métropole Européenne de Lille (MEL)** à hauteur de 60% de ses activités.
- **Sur l'ensemble du département du Nord** et plus spécifiquement sur les Flandres Intérieure, Maritime ainsi que sur le Douaisis à hauteur de 30% des activités.
- **Sur le département du Pas de Calais** et plus spécifiquement sur les territoires de la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin (CAHC), de la communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL) ainsi que sur la communauté urbaine d'Arras (CUA) à hauteur de 10% des activités.

Riche de ses 25 services répartis sur l'ensemble des territoires de la MEL, des Flandres intérieure et maritime, du Douaisis et du Pas de Calais, notre association demeure réceptive à toute autre possibilité de développement géographique ou partenarial.

Localisation des établissements et services de SOLFA





Notre réseau partenarial

Dans le cadre de ses actions, SOLFA coopère avec de nombreuses autres associations ainsi que des partenaires publics et privés.

Nos engagements auprès de la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) et à la Fédération des acteurs de la Solidarité (FAS) nous amène à être très régulièrement consultés par différentes instances gouvernementales et non gouvernementales au regard de notre expérience, nos dispositifs et notre innovation (Grévio, Service du droit des femmes, audition parlementaire en vue de l'élaboration de la Loi de financements 2019...)

Par ailleurs dans le cadre des actions menées par le Fonds de dotation, certains services ou cadres des pôles peuvent être amenés à travailler conjointement avec les entreprises mécènes, que ce soit dans un objectif de construction commune de projets, de formation, de sensibilisation, de journées thématiques (journée « estime de soi et bien-être », journée dédiée à la rénovation d'un site de l'association...).



Orientations stratégiques

Fortes de leurs expertises auprès des femmes en difficulté, les équipes de Solfa sont en recherche permanente de solutions innovantes pour toujours mieux les accompagner et répondre aux problématiques nouvellement identifiées ou dont l'acuité devient plus prégnante.

Suite à une réflexion portée par le conseil d'administration et les directeurs, l'association s'est ainsi fixé trois orientations stratégiques majeures pour les prochaines années :

▪ Créer des propositions spécifiques relatives à l'accompagnement de situations particulières

Solfa souhaite apporter des solutions innovantes à un public féminin non ou partiellement accompagné actuellement par les différents établissements de l'Association grâce notamment au développement d'accompagnements et d'hébergements adaptés pour :

- ✓ Les femmes de plus de 65 ans
- ✓ Les mineures et majeures victimes de la prostitution

- ✓ Les femmes en souffrance psychique
- ✓ Les femmes déficientes intellectuelles (aide à la parentalité)
- ✓ Les femmes sous main de justice

▪ Développer des actions et des projets relatifs à l'insertion socio-professionnelle

L'accompagnement à l'autonomie dans le logement ne suffit pas à la réinsertion des personnes accueillies. Solfa souhaite également favoriser l'insertion socio-professionnelle des femmes et familles accueillies.

Dans ce cadre, l'objectif fixé consistera à développer une activité professionnelle dans le cadre de l'ESS et de l'Insertion par l'Activité Economique par le biais d'un dispositif ou d'une activité novatrice / atypique du type Atelier et Chantier d'Insertion (ACI), Entreprise d'Insertion (EI), Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI).

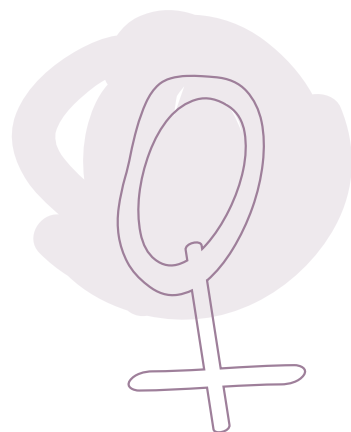
▪ **Développer la transversalité et adapter l'organisation des Pôles au sein de l'association**

Cette orientation correspond au double objectif de valorisation de l'identité associative et d'organisation interne.

Cela permettra de :

Enrichir l'accompagnement des familles avec la notion de parcours associatif de l'hébergement vers l'insertion, le logement, la citoyenneté, l'économique ;

Renforcer les actions et fonctionnements transverses pour une meilleure qualité d'accompagnement Enrichir les professionnels et favoriser leur montée en compétences (GPEC).



« Le refus de se résigner peut stopper la machine grinçante du malheur et la lancer sur d'autres rails »

Gièle Halimi (Avocate)

Ont participé à la rédaction de ce projet associatif

Les administrateurs.trice.s

Hervé ADAMSKI

Ahmed BENYACHI

Élisabeth CUNIN

Béatrice DELANNOY

Henri LEPOUTRE

Hubert LESAGE

Michèle MATHÉ

Jean-Yves MORISSET

Béatrice PERRET DU CRAY

Marie SIMATI

Olivia VOLPI

Les directeur.trice.s

Delphine BEAUVAIS

Directrice Pôle Violences Faites aux Femmes

Benoît DURIEUX

Directeur Pôle Hébergement Insertion Responsabilisation

Reza HATAM

Directeur Pôle Enfance Famille Urgence Sociale

JEAN-YVES JALAIN

Directeur Général de l'Union

Le 28 octobre 2019